

**ALLOCUTION DE M. CHAKIB BENMOUSSA,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR MAROCAIN
76^{ème} Assemblée générale, Marrakech (Maroc)**

AU NOM DE DIEU, LE CLÉMENT, LE MISÉRICORDIEUX

Monsieur le Président de l'O.I.P.C.-INTERPOL,
Monsieur le Secrétaire Général de l'O.I.P.C.-INTERPOL,
Messieurs les membres du Comité exécutif d'INTERPOL,
Mesdames et Messieurs les chefs et membres des délégations participantes,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi que d'ouvrir la 76^{ème} session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL.

Cette session va nous permettre de réfléchir au développement de la criminalité organisée comme phénomène mondial, qui exploite les possibilités qu'offre la technologie moderne et nécessite des mesures proactives et concertées si l'on veut suivre le rythme de son évolution, régler le nœud du problème et en réduire les dangers.

Eu égard à la dimension mondiale de ce phénomène, nous devons faire de la coopération internationale un choix stratégique possible, afin de préserver la paix et la sécurité de nos citoyens, de nos sociétés et de nos biens, et d'assurer leur protection. Faire ce choix signifie que les informations jouent un rôle important, voire capital, dans la lutte contre la criminalité organisée.

Les pays du monde qui abritent des réseaux criminels organisés étant nombreux, nous considérons qu'INTERPOL – de par sa dimension internationale – est le cadre qui convient le mieux à la coopération et à l'échange d'informations. Ce cadre est d'autant plus important que ces réseaux et les domaines de criminalité concernés connaissent une expansion considérable qui rend l'échange rapide d'informations essentiel à l'efficacité d'un partenariat international dans ce domaine.

L'attachement du Maroc aux valeurs universelles de la liberté et de la paix, son intégration dans l'économie internationale et la conscience qu'il a de la responsabilité qui est la sienne de contribuer à la préservation de la sécurité et de la stabilité aux niveaux tant régional qu'international montrent que notre pays est entièrement acquis à cette Organisation et qu'il est résolu à jouer son rôle en la soutenant activement, ainsi qu'à tenir rigoureusement ses engagements internationaux par la mise en œuvre de stratégies concrètes dans la lutte contre la criminalité organisée.

Mesdames et Messieurs,

En réalité, nous devrions nous employer à lutter contre la criminalité sous toutes ses formes : trafic d'êtres humains, exploitation de filières d'immigration clandestine, mais aussi trafic de drogues et terrorisme, entre autres.

Pour ce qui est du trafic d'êtres humains et de l'exploitation de filières d'immigration clandestine, nous pouvons dire que les réseaux criminels profitent de facteurs économiques, sociaux et culturels pour tromper leurs victimes et faciliter la migration de ressortissants de pays du Sud vers des pays du Nord.

Parce qu'il occupe une place stratégique au carrefour entre l'Afrique et l'Europe et qu'il est conscient de sa responsabilité à l'égard de ses partenaires, le Maroc a adopté un train de mesures pour lutter contre les réseaux criminels en question.

Les plus importantes de ces mesures sont une nouvelle législation sur l'entrée et le séjour d'étrangers dans le pays et le renforcement des moyens humains et matériels afin d'empêcher que le Maroc soit utilisé comme pays de transit ou comme plaque tournante pour le trafic de migrants.

Au niveau international, le Maroc a signé plusieurs accords de coopération technique avec des États de l'Union européenne – la principale destination des immigrants illégaux qui traversent le pays – ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Ces mesures ont porté leurs fruits, contribuant au démantèlement d'un certain nombre de réseaux spécialisés dans le trafic d'êtres humains, qui a lui-même abouti à une diminution considérable des flux migratoires illégaux.

Dans sa lutte contre ce trafic, le Maroc prend néanmoins en compte la dimension humaine du problème et assure les premiers soins aux victimes, les aidant dans leur démarche de retour volontaire vers leurs pays d'origine respectifs dans le strict respect du droit humanitaire et conformément tant à la législation nationale en vigueur qu'aux conventions internationales qu'il a ratifiées.

À cet égard, il convient de noter qu'en juillet 2006, Rabat a accueilli la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui peut être considérée comme un important changement qualitatif et une non moins importante nouvelle tendance, s'agissant de contenir ce phénomène.

Cette conférence a conclu qu'il était nécessaire de rapprocher l'aspect sécurité du développement économique et social dans les pays d'origine des immigrants, et a demandé aux pays européens d'aider à proposer des projets de développement à ces pays, à un transfert de technologies pour permettre aux candidats à l'immigration de rester dans leur pays d'origine, et à démanteler les filières d'immigration clandestine ayant des liens avec des organisations criminelles et des trafiquants de drogues ou d'armes.

Mesdames et Messieurs,

Avec la même détermination, le Maroc a mobilisé toutes ses ressources pour lutter contre le fléau de la drogue, obstacle notable au développement économique et social.

Il s'est attaché, ne ménageant pas sa peine, à mettre en œuvre une stratégie de réduction des surfaces plantées en cannabis dans les régions du nord de son territoire. Cette stratégie a eu de bons résultats, dont se sont félicitées des organisations internationales spécialisées telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a confirmé dans son rapport annuel 2006 que les surfaces cultivées étaient passées de 134 000 à 76 000 hectares, soit une réduction de 46 pour cent.

Dans le cadre de cette stratégie, des actions ont été menées pour favoriser les cultures de remplacement, en dépit du peu de ressources et des complications sociales. Des programmes et projets sociaux et économiques ont été mis en œuvre dans le Nord pour créer des emplois.

Parallèlement, le gouvernement a lancé de grandes campagnes d'éradication visant à démanteler les réseaux de distribution, ainsi qu'à arrêter leurs membres et à les traduire en justice.

Pour renforcer ces actions, le Maroc a doté ses ports maritimes, ses aéroports et ses postes-frontières terrestres des moyens logistiques nécessaires, tous conformes aux normes internationales. Le pays a en outre resserré la coopération avec certains organismes internationaux spécialisés dans la lutte contre la drogue.

S'ils se limitaient dans le passé aux drogues traditionnelles, les réseaux qui se livrent au trafic de drogues « dures » – telles que la cocaïne et les drogues de synthèse – ont commencé à utiliser les régions côtières, le Sahara et les pays d'Afrique de l'Ouest comme nouveau point de passage pour introduire illicitement ces drogues sur d'importants marchés en Europe et aux États-Unis. Nous appelons donc au renforcement de la coopération internationale afin de lutter contre ces réseaux et de les empêcher de s'implanter dans la région, et invitons à l'élaboration de stratégies de coopération régionale, par la coordination des services spécialisés, l'échange d'informations, le développement de contacts directs et le suivi des mouvements de drogues aux frontières terrestres, dans les aéroports et dans les ports maritimes.

La stratégie adoptée par le Maroc en matière de lutte antidrogue a commencé à porter ses fruits, et nos partenaires européens se doivent d'intensifier leurs efforts en vue de réduire la demande qui existe pour ces substances, par des politiques de répression et de prévention.

Mesdames et Messieurs,

La criminalité organisée représente sans l'ombre d'un doute une source de profits rapides, et ces profits sont investis dans d'autres formes de criminalité, au premier rang desquelles on trouve le terrorisme, qui menace la sécurité et la stabilité des nations et de leurs peuples. Le terrorisme est plus dangereux dans les espaces vastes et dégagés, tels que les régions côtières et le Sahara, là où certains pays n'ont pas les ressources nécessaires pour procéder aux contrôles qui s'imposent. Les organisations criminelles profitent de cette situation et de l'occasion pour installer des bases arrière pour leurs opérations dans ces régions.

Face à la situation critique de ces pays, nous devons tous, dans un esprit de solidarité et de coopération internationale, œuvrer de concert afin de renforcer la capacité de ces pays à lutter contre le fléau que constitue le terrorisme.

Sur son propre territoire, le Maroc, conscient de l'importance de mettre au jour les activités des organisations terroristes ainsi que leur structure, leurs cibles et leurs modes de financement, a adopté une législation antiblanchiment qui érige en infraction la détention, l'échange et le transfert de fonds en vue d'en dissimuler l'origine et de les utiliser aux fins d'activités illégales ou suspectes.

Le Maroc est conscient de ses responsabilités en matière de maintien de la paix en Europe, aussi notre pays déploie-t-il des efforts considérables dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la criminalité organisée. Le Maroc accepte ses responsabilités morales envers l'Afrique, dans la mesure où il fait partie du continent africain et où il se soucie lui aussi de la stabilité de la région ainsi que de la situation préoccupante des territoires côtiers et désertiques.

Fort de l'expérience qu'il a accumulée en matière de lutte contre la criminalité organisée, le Maroc accueille toujours favorablement toutes les initiatives visant à assurer le développement et la stabilité de la région, dans le respect de la diversité de ses pays, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Mesdames et Messieurs,

Il est particulièrement important de se tenir au fait de l'évolution des méthodes de la criminalité organisée, dont le rythme suit celui des avancées scientifiques et technologiques, ainsi que d'adopter de nouvelles approches pour rechercher et vérifier l'identité de ces malfaiteurs, afin de les localiser. Il est également essentiel de former les responsables des services de sécurité et de faire appel aux technologies modernes, de façon à ce que ces services soient appuyées par un personnel expérimenté, maîtrisant tous les domaines scientifiques et capable de surveiller l'évolution de la criminalité ainsi que d'infiltrer les organisations criminelles et leurs réseaux.

À cet égard, je tiens à faire savoir que le Royaume du Maroc a élaboré un plan sur cinq ans, qui sera mis en œuvre entre 2008 et 2012, afin de consolider le potentiel matériel et humain de ses services de sécurité, et de leur permettre par là-même de s'adapter à l'évolution radicale de leurs domaines d'activité. L'objectif de ce plan est de mettre au point des méthodes de police technique et scientifique permettant aux services de sécurité de se tenir au fait des procédés et techniques employés par les réseaux criminels et les organisations terroristes.

Le Maroc a également créé un service spécial, dont la mission est de détecter les intrusions sur les sites Web et dans les réseaux informatiques. Ce service a déjà permis de mettre au jour et d'empêcher de nombreuses infractions et violations dans ce domaine essentiel mais complexe.

Parallèlement, le Maroc a mis sur pied avec ses partenaires des programmes de formation destinés au personnel travaillant dans les différents services de sécurité, ainsi qu'à certains juges spécialisés dans la répression du piratage informatique.

Le Parlement marocain a par ailleurs ratifié une loi concernant la délivrance de cartes nationales d'identité biométriques, afin que ses ressortissants puissent se déplacer avec des cartes d'identité sécurisées, impossibles à contrefaire ou à falsifier.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la coopération internationale, le Maroc s'apprête à mettre en circulation un passeport biométrique, en s'appuyant sur l'expérience des autres pays dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

Il n'y a assurément aucune contradiction ni aucun paradoxe entre le fait d'assurer la sécurité et d'appliquer des principes de bonne gouvernance et de démocratie d'une part, et celui d'étendre les libertés publiques et les droits de l'homme d'autre part : les deux sont complémentaires. Une sécurité durable est la pierre angulaire et la condition principale d'un développement économique et social ayant pour but de servir les citoyens du monde, de les protéger et de préserver leur dignité.

Le Royaume du Maroc adopte actuellement cette approche en mettant en œuvre un projet social global, moderne, dont l'initiative revient à Sa Majesté Mohammed VI. Ce projet va renforcer l'État de droit et établir des relations de confiance et de coopération entre les citoyens et les différents services chargés de l'application de la loi, reposant sur la crédibilité. Nous avons par ailleurs conscience que la lutte contre la criminalité organisée fait peser une lourde responsabilité sur votre Organisation, et que vous poursuivez une mission noble.

Pour finir, je tiens à remercier le Président, le Secrétaire Général et les membres du Comité exécutif d'INTERPOL, sans oublier les techniciens et les spécialistes, qui ont contribué à la préparation de cette session. Je tiens également à saluer les chefs et membres des délégations, et à leur souhaiter un agréable séjour dans notre pays ainsi qu'une participation fructueuse aux travaux de cette session.

Puisse Dieu nous aider tous à apporter le bien-être à nos peuples, qui aspirent à une société stable et sûre, présentant des conditions favorables au développement durable et à la préservation des valeurs humaines.

Je forme des vœux pour la réussite de cette conférence, et déclare ouverte la 76^{ème} session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL.